

COMPTE RENDU ANALYTIQUE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MARS 1997

La séance est ouverte à
dix-huit heures trente minutes, sous la Présidence de
Monsieur Xavier DUGOIN, Sénateur Maire.

MAIRIE DE MENNECY

PROCES VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 1997

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt cinq mars à dix-huit heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé en Mairie Centrale Place de l'hôtel de ville, sous la présidence de :
M. Xavier DUGOIN, Sénateur Maire et a procédé à la désignation d'un Secrétaire de séance : M. André MURON

PRESENTS : Mesdames; Messieurs, Jean-Jacques ROBERT, André LEON, Bernard BOULEY, Joël MONIER, Michelle LE MOEN, Monique SAILLET, Pierre TELLIER, Jean-Claude GILLES, Daniel PERRET, André MURON, Claude ROCHE, Alain RAYMOND, Jean-Michel PRADALIE, Chantal LANGUET, Alain LE QUELLEC, Philippe SALVON, Apolo LOU YUS, Annie BRUNET, Isabelle BOURET, Valérie FRENARD, Laëtitia NERRANT, Gilberte MARTIN, Claude ROUMEJON, Josiane GUILLOT, Jean-Marie BONNEAU, Michel GUERRIER, Hubert DE MESMAY.

ABSENTS REPRESENTES : M. Claude GARRO, Maire-Adjoint, pouvoir à M. Pierre TELLIER, M. REY, Conseiller Municipal, pouvoir à M. Xavier DUGOIN, M. Jacques REBUFAT, Conseiller Municipal, pouvoir à Mme Michelle LE MOEN, Mme Elizabeth DOUSSAIN, Conseiller Municipal, pouvoir à M. ROUMEJON, M. EVEILLARD, Conseiller Municipal, pouvoir à Mme GUILLOT.

Absents :

Nombre de membres composant le Conseil :	33
En exercice	: 33
Présents	: 28
Absents représentés	: 5
Absents	: 0

Convoqués conformément aux dispositions des articles du Code Général des Collectivités Territoriales L 2121-10, L 2121-11, L 2121-12.

Il est rappelé qu'en application de l'article L 2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, tout habitant ou contribuable peut venir consulter en Mairie, au Secrétariat Général :

. Le Registre des Délibérations

Le Registre des Arrêtés pris en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

I - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 1997

II - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE HOSPITALIER DE CORBEIL-
ESSONNES

I ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 1997

Monsieur le Maire ouvre la séance et indique que le Budget n'ayant pas été voté la semaine dernière **Jeudi 20 Mars 1997**, il a pris la décision de le représenter avant le 31 Mars 1997, date butoir pour le vote des budgets communaux.

EXPLICATIONS DU MAIRE

Je l'ai fait pour **deux raisons** :

I - Répondre à des interrogations formulées par des collègues sur un sujet certes important pour la Commune, mais non lié au vote du Budget Primitif 1997 : la **Z.A.C de MENNECY**.

Je le fais dans une logique de **transparence**, avec le souci de **dialogue** et la volonté **d'apaisement**.

Hier, eut lieu une réunion ouverte à tout le Conseil Municipal qui est venu nombreux (28 présents) où la SEMESSONNE, concessionnaire de la Z.A.C, représentée par M. **COHEN**, a fait un exposé et répondu à toutes les questions.

A l'issue de la réunion, chacun a pu constater que :

- il ne peut y avoir, contractuellement, de prise en compte financière en 1997 de la Commune pour le développement de la Z.A.C. (au contraire, solde positif : + 1,5 M.F).
- la commercialisation s'est accélérée en 1997 à un prix non bradé (25 %). Nous pouvons espérer la continuation de cette tendance (Dans la mesure où il y aura un effort conjugué de la SEMESSONNE et de la Commune)
- la déclinaison et le développement de la Z.A.C depuis 1991 n'ont **rien coûté à la commune depuis cette date**.

Pour l'avenir, je rappelle que pour ce dossier :

1°) **Je présenterai au Conseil Municipal un rapport d'étape**, vraisemblablement en juin :

- sur la commercialisation
- sur les options à prendre en décembre 1997, soit continuer avec la SEM, soit changer de partenaire ou prendre en charge la gestion.

2°) **Une commission municipale** spécifique, composée à la proportionnelle du Conseil Municipal, sera mise en place dès début avril.

II - La deuxième raison de cette représentation du Budget :

Le rejet d'un BUDGET est un acte grave pour la Commune.

En effet, cela entraîne :

- un blocage des opérations nouvelles (contrat enfance, convention avec la Mission Locale d'EVRY, remise en cause rejets écoles)
- un différé des versements des subventions (2 à 3 mois), grave pour nos Associations sportives et culturelles qui paieront des agios et seront obligées d'annuler des manifestations.
- Une perte de crédit vis-à-vis des partenaires (Région, Conseil Général, subventions), ce qui entraînera des refus de subventions ou des surcoûts financiers.

Je ne représenterai pas le Budget, identique à celui présenté Jeudi dernier, car vous avez eu les documents budgétaires (en plus du document Z.A.C).

Pour toutes ces raisons, je souhaite ardemment et intensément :

- Quel que soit votre positionnement politique,
- Quels que soient votre démarche personnelle et vos votes précédents

Que le BUDGET PRIMITIF 1997 de MENNECY soit ADOPTE.

car le rejet d'un budget, c'est d'abord un acte sanction vis-à-vis des Administrés, acte qui sera à assumer par toute l'Assemblée Municipale.

Intervenant : Monsieur **ROUMEJON** remarque que depuis la réunion du 20 mars dernier, il n'a pas grand chose à ajouter. Il souligne qu'en 1996, « un coup de frein » avait été donné, notamment aux Subventions Communales. Il précise que la Majorité doit assumer ses responsabilités, et qu'elle demeure entièrement maître des choix et des décisions municipales.

Il rappelle que l'opposition a voté contre l'adoption du Budget 1997, mais souhaite que la Majorité s'accorde sur un projet commun d'élaboration de Budget, et que le vote ait lieu à mains levées.

Intervenant : M. DE MESMAY fait la déclaration suivante :

" Tournoliste, je crois que j'aurais aimé, au soir de
notre dernier Conseil Municipal :

" Jeudi 20 Mars 20^h00 : l'opposition devenue
majorité à DEANNEY ! "

Devant ce constat terrible, je doute que la meilleure
méthode ait été d'écarter d'un revers de la main cette
consultation, en faisant peu de cas de la dignité des
élus qui avaient rendu leur verdict - souverainement -
et de leur demander de résister ce soir -

N'eût-il pas été plus sain, plus démocratique de prendre en
compte le message d'autres pairs de votre Assemblée, qui
provenant d'autres horizons que le nôtre, et le
rejoignant, lui conférait ainsi un caractère de
grande nécessité, voire d'impérieuse nécessité ?!

Après des années et des années, au cours desquelles
notre Commune s'est beaucoup laissée aller, comme
grisée par je ne sais quel parfum envoiement - peut-être
le plus traitre de tous : la facilité - il lui faut

maintenant redescendez sur terre.

Sachez écouter, Monsieur le Maire, ces élus qui viennent de vos propres rangs, puisque nous, nous n'avons pas été entendus, quand beaucoup, encore, aurait pu être écouté à vos concitoyens !!

Écoutez-les; prenez vos responsabilités devant les électeurs; nous, nous prendrons les notes, pour que, dépassant nos pauvres personnes et notre propre confort, à soient, au final, nos administrés qui sortent grands gagnants de cette passe délicate que traverse notre ville.

Nous confirmons notre vote de jeudi dernier.))

Intervenant : M. BOULEY, au nom du Groupe MENNECY AVENIR prend la parole :

NOUS PROFITONS DE L'OCCASION QUI NOUS EST DONNEE CE SOIR, AVANT DE PASSER AU VOTE DU BUDGET POUR PRECISER PLUS CLAIREMENT NOTRE POSITION AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL.

MENNECY AVENIR N'EST PAS UN GROUPE POLITIQUE MAIS UNE ASSOCIATION DE PERSONNES AYANT POUR VOLONTE DE GERER AU MIEUX LES INTERETS COMMUNAUX CAR NOUS PENSONS QUE NOUS AVONS ETE ELUS POUR CA.

NOTRE ACTION NE SE BORNE PAS A VOTER AU CUL DU CANON OU A UNE OPPOSITION SYSTEMATIQUE A TOUTES LES PROPOSITIONS EMISES. NOUS VOULONS COMPRENDRE, ANALYSER, DECIDER TOUS ENSEMBLE, GERER ET EXPLIQUER A L'ENSEMBLE DES MENNECOIS.

AUJOURD'HUI ON NOUS REPROCHE NOTRE INCOHERENCE. POURQUOI ? PARCE QUE NOUS AVONS VOTE POUR UNE ORIENTATION BUDGETAIRE QUI TENDAIT VERS 0 C'EST VRAI NOUS AVIONS LA PROMESSE AVANT CE VOTE D'ETUDIER DANS LE DETAIL TOUS LES DOSSIERS IMPORTANTS.

C'EST CE QUI A ETE FAIT POUR LA MAJORITE D'ENTRE EUX, SAUF 2 : LA ZAC ET LE CIMETIERE ; LE MOTIF INVOQUE C'EST QU'ILS N'ONT AUCUNE INCIDENCE SUR LE BUDGET 97. ARITHMETIQUEMENT PARLANT, IL N'Y A RIEN A DIRE, SAUF QUE NOUS NE VOULONS PLUS COMME CERTAINS DE NOS COLLEGUES VOTER DES TAUX D'IMPOSITIONS TROP VARIABLES. NOUS SAVONS QUE CES 2 PROJETS VONT AMENER LA COMMUNE A EMPRUNTER PLUSIEURS MILLIONS DE FRANCS DANS LES ANNEES QUI VIENNENT. IL EUT ETE JUDICIEUX QUE LE BUDGET 97 PERMETTE D'INSCRIRE DES PROVISIONS, COMPRESSION D'UNE PARTIE DE L'INVESTISSEMENT, AUGMENTATION RAISONNABLE DE L'IMPOT.

IL SERAIT PREFERABLE D'Y REFLECHIR AVANT D'ETRE MIS DEVANT LE FAIT ACCOMPLI. NOUS NE COMPRENONS PAS LE MANQUE DE DIALOGUE, LES PRESSIONS EXERCEES PAR M. LE MAIRE, L'ENVOI DE LETTRES ANONYMES INSULTANTES A NOTRE EGARD (PLUSIEURS COLLEGUES ONT PORTE PLAINTA AUJOURD'HUI) PAR CE QUE NOUS TENONS CE DISCOURS.

TOUS CES FAITS, TOUTES CES ACTIONS FONT QUE NOUS RESTERONS COHERENTS EN NE VOTANT PAS LE BUDGET PUISQUE NOUS NE SOMMES PLUS DANS UN CLIMAT DE CONFIANCE. SACHEZ QUE CETTE PRISE DE POSITION NE S'EST PAS FAITE A LA LEGERE, QUE NOUS SOMMES PARFAITEMENT CONSCIENTS DE L'IMPORTANCE DE NOTRE ACTE MAIS NOUS ESTIMONS QUE DANS LE CONTEXTE ACTUEL NOUS N'AVONS PAS D'AUTRE CHOIX.

CERTES VOTER CONTRE CE BUDGET SI LE VOTE CONTRE L'EMPORTE POURRAIT SELON VOS DIRES PRESENTER DES RISQUES DE DISFONCTIONNEMENT DES INSTANCES COMMUNALES. LA MISE SOUS TUTELLE N'EST PAS UN DRAME IL FAUT QUAND MEME RASSURER NOS CONCITOYENS, DANS CE CAS, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE 96 SERAIT RECONDUIT ET COMME NOUS LE SAVONS TOUS IL PERMETTRAIT EN L'ETAT D'EXERCER PLEINEMENT LE FONCTIONNEMENT DE NOTRE VILLE.

Intervenant : M. PRADALIE demande une suspension de séance de 10 minutes, qui est accordée par Monsieur le Maire.

La séance reprend à 19h10

Monsieur le Maire demande à Madame LANGUET de bien vouloir faire part de ses remarques au Conseil Municipal :

L'article paru dans Libération de ce jour et signé par Olivier BERTRAND, m'autorise cette mise au point.

Avant d'envisager un éventuel droit de réponse, étant évident que la désinformation émane de menneçois s'autorisant le droit de jouer les justiciers et je le pense, présents dans cette salle ce soir, c'est devant cette assemblée que je tiendrai donc mes propos ayant pour habitude de signer mes écrits et d'assumer mes dires.

En effet, j'ai adhéré à l'Association Mennecy Avenir, faisant immédiatement savoir que j'y conserverais mon entière liberté d'agir et de penser. Mon seul souhait étant de pouvoir, en réfléchissant sur l'ensemble des dossiers communaux, acquérir suffisamment de données devant nous permettre des prises de décisions fiables après étude et analyse communes.

La méthode de travail antérieure ne me convenant pas et m'en étant clairement expliquée avec Xavier DUGOIN, c'est avec satisfaction que ces derniers mois nous avons, ainsi, tous eu accès aux divers dossiers de notre vie communale et que nous en avons débattu, ENSEMBLE EN TOUTE LIBERTE D'EXPRESSION.

Ceci étant le souhait avancé et le but de l'Association Mennecy Avenir, le budget ayant été élaboré en totale concertation, les orientations budgétaires votées et acceptées par nous tous, l'engagement "augmentation 0" tenu, je ne vois pas pourquoi je ne voterais pas ce budget. De même pour le choix du neuvième Maire-Adjoint dont le candidat fut APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES DE MENNECY AVENIR au cours d'une de nos réunions.

Je resterai donc intègre et cohérente avec moi-même et ne me laisserai pas manipuler par ceux qui se défendent de vouloir couper des têtes mais ne rêvent que de cela!

L'an dernier j'ai voté un budget de raison dans l'intérêt des finances de notre Commune. Oseriez-vous encore affirmer que l'on puisse "m'acheter" alors que ce vote impliquait le licenciement de 2 jeunes mères de famille, dont ma propre fille ?. En conséquence, l'une et l'autre ont connu le chômage. Surprenant d'ailleurs qu'à ce moment il ne se soit trouvé personne pour le reconnaître !....

Cette année, je voterai un budget que je juge transparent et cohérent. J'ai donc pris SEULE et en toute RESPONSABILITE ma propre décision.

Puisqu'il est également question de mes fonctions au sein de la

Fédération Française de Gymnastique de l'Essonne, j'y ai assumé depuis 20 ans, chacun des échelons de responsabilité et n'ai donc pas attendu de rencontrer Xavier DUGOIN pour exister.

Les choix politiques qu'il a pris à l'échelon Départemental, concernant le Sport, la Jeunesse et l'Education, nous sont enviés par beaucoup et je resterai consciente, respectueuse et garante des moyens qu'il a autorisés en ce domaine. Mais cela ne pourrait en rien infléchir mes décisions et il le sait!.

Je continuerai donc à assumer les missions pour lesquelles j'ai été élue avec rigueur et honnêteté, quoi qu'il arrive et quoi que certains puissent en penser.

Intervenant : M. **Jean-Jacques ROBERT** explique que ce budget soumis au vote de l'Assemblée Municipale en seconde lecture, demeure un acte important dans l'issue finale du choix des Conseillers Municipaux. Il ajoute que la décision de l'opposition de rejeter le Budget Primitif paraît logique.

Il insiste sur **les conséquences néfastes** d'un vote négatif et précise que ce document détaillé et chiffré a été longuement débattu lors des diverses Commissions Municipales, et Assemblées plénières.

Monsieur le Maire soumet au vote à mains levées, le BUDGET PRIMITIF 1997.

Vote :

POUR : 15 voix (M. DUGOIN, M. ROBERT, M. MONIER, Mme SAILLET, M. TELLIER, M. GILLES, M. PERRET, M. MURON, M. PRADALIE, Mme LANGUET, Mme BRUNET, Mme BOURET, Melle NERRANT, M. GARRO, M. REY)

CONTRE : 18 voix (M. BOULEY, Mme LE MOEN, M. LEON, M. LEQUELLEC, M. RAYMOND, M. REBUFAT, Mme ROCHE, Melle FRENARD, M. LOU YUS, M. SALVON, M. DE MESMAY, M. GUERRIER, M. ROUMEJON, Mme DOUSSAIN, Mme GUILLOT, Mme MARTIN, M. EVEILLARD, M. BONNEAU)

Le BUDGET PRIMITIF 1997 est donc rejeté par 18 voix.

BUDGET PRIMITIF 1997

BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES examen du document budgétaire et lecture faite des chapitres et articles, tant en dépenses qu'en recettes,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 6 mars 1997,

APRES DELIBERATION,

REJETE le projet de Budget PRIMITIF de l'exercice 1997 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :

Section Investissement :	6 940 818 F
Section Fonctionnement :	75 345 645 F

REJETE PAR 18 VOIX CONTRE

Pour le Maire,
l'Adjoint délégué,



Xavier DUGOIN
Xavier DUGOIN.
Sénateur Maire

VILLE DE MENNECY
DEPARTEMENT
De l'Essonne

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE HOSPITALIER DE CORBEIL-
ESSONNES**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-21,

VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 714-2, R 714-2-1 et R 714-2-25,

VU le décret N° 96-945 du 30 octobre 1996 relatif à la composition et au fonctionnement des
Conseils d'Administration des établissements publics et santé,

CONSIDERANT la nécessité de désigner un élu de la ville de MENNECY au Conseil
d'Administration du Centre Hospitalier de Corbeil-Essonnes à la demande du Préfet de
l'Essonne,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, au scrutin secret,

Monsieur le Maire appelle et enregistre les candidatures :

Monsieur Pierre TELLIER
Madame Gilberte MARTIN

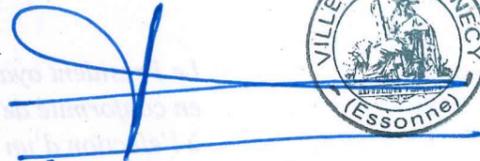
Le dépouillement donne les résultats suivants :

Monsieur Pierre TELLIER obtient 15 Voix
Madame Gilberte MARTIN obtient 16 Voix
Bulletins Blancs 2

Madame Gilberte MARTIN est élue à la majorité avec 16 Voix.

DESIGNE Madame Gilberte MARTIN comme représentante de la Commune au sein du
Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de Corbeil-Essonnes.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus



Xavier DUGOIN,
Sénateur Maire



